

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

Un centre de récupération de matières résiduelles complémentaire aux collectes régulières à domicile, où vous pouvez disposer de certains produits, matières et matériaux. C'est un tout-en-un pour la récupération dans 6 catégories de matières. Ces produits sont récupérés, recyclés, réutilisés, valorisés ou ultimement éliminés.

QUI A LE DROIT AU SERVICE DE L'ÉCOCENTRE ?

Les citoyens de la Municipalité de Sainte-Praxède peuvent utiliser le service de l'écocentre de la Ville de Disraeli.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOCENTRE

Une preuve de résidence est exigée pour le dépôt des matières (permis de conduire, compte de taxes, etc.)

Un coupon pré-numéroté, que vous devez vous procurer préalablement au bureau de la Municipalité de Sainte-Praxède est aussi exigé.

Seules les matières d'origine résidentielle sont acceptées.

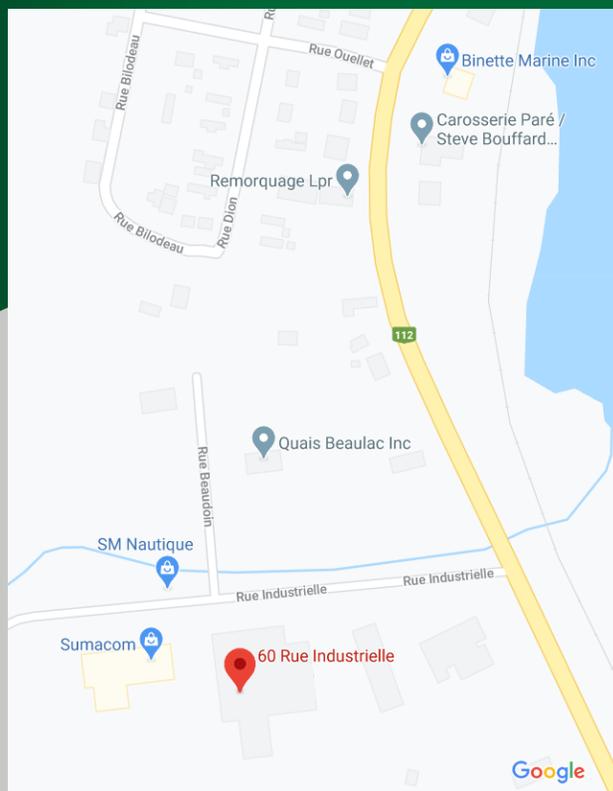
Le volume de matière apportée par visite doit être inférieur à 3 mètres cubes. Les utilisateurs doivent trier et déposer eux-mêmes les matières sur place tout en respectant les conditions d'accès à l'écocentre lors de la pandémie COVID-19.

Un préposé est sur place afin d'assurer le bon fonctionnement.

TARIF

Première visite en 2020 : GRATUITE (avoir en main le coupon préparé par la municipalité).

Visites subséquentes en 2020 : 47 \$ par visite, payable à l'avance à la Municipalité de Sainte-Praxède. (coupon obligatoire)



ADRESSE DE L'ÉCOCENTRE

60, rue Industrielle

Disraeli (Québec) G0N 1E1

(Derrière l'entreprise Nutech - Parc industriel de Disraeli)

Pour toute information :
Téléphone : 418 449-2250

info@ste-praxede.ca

Municipalité de Sainte-Praxède

HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

SAMEDI de 8 h à 12 h

(Du 23 mai au 31 octobre 2020)

MERCREDI de 16 h à 20 h

(Du 27 mai au 9 septembre 2020)



Sainte Praxède

NOUVELLE ENTENTE

L'ÉCOCENTRE DE LA VILLE DE DISRAELI

ACCUEILLE LES CONTRIBUABLES

de la MUNICIPALITÉ de SAINTE-PRAXÈDE

Conditions d'accès à l'écocentre pendant la pandémie COVID-19

Deux personnes maximum peuvent sortir du véhicule.

Les gens doivent apporter leurs équipements (pelles et balais), aucun prêt d'équipement ne sera autorisé.

Les employés de la Ville de Disraeli n'aideront pas au déchargement.

Le respect des consignes, la patience, la bienveillance et la courtoisie sont primordiaux : TOLÉRANCE ZÉRO.

www.ste-praxede.ca

MATIÈRES ACCEPTÉES

GRATUIT À L'ANNÉE

Serpuariens (Matériel informatique et électronique)

Ces articles peuvent être déposés GRATUITEMENT à l'écocentre pendant les heures d'ouverture ou au garage municipal de Disraeli situé au 295, rue Saint-Louis. (du lundi au vendredi, de 7 h à 16 h)

Pour plus de renseignements, visitez :
recyclermeselectroniques.ca/qc

- ▶ Téléviseurs et écrans
- ▶ Ordinateurs de bureau et portables
- ▶ Chaînes stéréo, lecteur audio/vidéo portables
- ▶ Imprimantes et numériseurs
- ▶ Photocopieurs et télécopieurs
- ▶ Systèmes audio/vidéo, console de jeux vidéo
- ▶ Téléphones, cellulaires et téléavertisseurs

Encombrants

- ▶ Chauffe-eau
- ▶ Fours à micro-ondes
- ▶ Électroménagers
- ▶ Matelas et sommiers
- ▶ Pneus entiers et déjantés
- ▶ Vélos
- ▶ Petits appareils à moteur
- ▶ Souffleuses, tondeuses, taille-haies
- ▶ Taille-bordures, scies mécaniques

Notez que les pneus de véhicules lourds et agricoles ne sont pas acceptés.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- ▶ Armoires et comptoirs
- ▶ Bains, douches, lavabos et toilettes
- ▶ Lattes de bois, bois traité, naturel ou peint
- ▶ Plomberie
- ▶ Portes, fenêtres et vitres
- ▶ Quincaillerie, gypse, plâtre, laine minérale
- ▶ Isolants, composites de matériaux divers
- ▶ Tuiles de céramique

Notez que le bardeau d'asphalte n'est pas accepté.

Matériaux granulaires

- ▶ Brique
- ▶ Béton, gravats
- ▶ Asphalte
- ▶ Roches (maximum 30 cm de diamètre)
- ▶ Sable, terre non contaminée
- ▶ Granulat, pierre concassée et roc

Plastiques souples et rigides

- ▶ Auvents, toile de piscine
- ▶ Boyaux d'arrosage
- ▶ Mobiliers de patio
- ▶ Récipients, tuyaux en PVC
- ▶ Revêtements de maison
- ▶ Sac vide d'engrais, de terre, de granules, de bois, etc.

Métal ferreux et non-ferreux

- ▶ Fer, tôle
- ▶ Laveuses, sècheuses
- ▶ Cuisinières, lave-vaisselle
- ▶ Réfrigérateurs, congélateurs
- ▶ Poêles, barbecues

MATIÈRES REFUSÉES

Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- ▶ Bardeau d'asphalte

Résidus domestiques dangereux - RDD

- ▶ Piles et batteries **
- ▶ Cire
- ▶ Colle
- ▶ Combustible à fondue
- ▶ Diluant
- ▶ Antigél
- ▶ Aérosols

Peinture **

- ▶ Peinture domestique
- ▶ Vernis d'usage domestique
- ▶ Peinture en aérosol

Huiles usagées et huiles végétales *

- ▶ Huiles
- ▶ Contenants
- ▶ Aérosol

Propane et butane

- ▶ Bonbonnes de propane (max. 30 lbs - 13,6kg)
- ▶ Brûleurs de camping
- ▶ Aérosols
- ▶ Extincteurs

Ampoules recyclables *

- ▶ Type fluocompact (torsadé)
- ▶ Tube fluorescent

Résidus verts

- ▶ Arbustes, plantes
- ▶ Branches, feuilles
- ▶ Morceaux de tourbe, rognures de gazon
- ▶ Résidus de jardinage
- ▶ Souches, troncs d'arbre

* Ces matériaux sont acceptés au garage municipal situé au 295, rue Saint-Louis, Ville de Disraeli.

** Ces matériaux sont acceptés chez Vivaco Groupe corporatif (BMR) situé au 1305, avenue Champlain et à la Municipalité de Sainte-Praxède.